Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-18_2026B-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 18/2026	OBJET : Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de l'Union d'Idéha
Date de la convocation : 21/04/2026 Date de la séance : 27/04/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Marc DE GIORGI, Zahia LAZAAL, Pinar KESER, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD
Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Membres représentés : 4 Membres absents non excusés : 0 Votants : 29	Membres représentés : Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pinar KESER M. Ouafdi ADNANI donne pouvoir à M. Hassan EL AZRAOUI M. Fouad EL HAMINE donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 29/04/2026 et de sa publication le 30/04/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 27/04/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30/04/2026	

IDÉHA est une Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte qui gère un parc d'environ 3 000 logements. Le siège social est à Montbéliard, 53 avenue Chabaud Latour. Son patrimoine immobilier se situe en Franche-Comté, principalement dans le Pays de Montbéliard agglomération, à Héricourt, Baume-les-Dames et dans le Haut-Doubs.

Les activités principales de la SEM IDÉHA sont notamment la gestion, l'entretien et le développement de ce parc immobilier.

L'ACTIONNARIAT :

Idéha est une Société d'Economie Mixte Locale associant dans son capital des collectivités locales majoritaires à 64.04 % dont :

- Le Syndicat Intercommunal de l'Union composé de 30 communes ;
- Les Communes suivantes : Etupes, Montbéliard, Sochaux, Voujeaucourt, Arc-les-Gray, Colombier-Fontaine, Morteau, Seloncourt, Audincourt, Le Russey, Valentigney, l'isle sur le Doubs, Baume-les-Dames, Pontarlier ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard ;
- Les Départements du Doubs et de la Haute-Saône.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-18_2026B-DE

GRAND CHARMONT

Et des actionnaires privés, dont :

- Les partenaires économiques ou financiers (32,33 %) : Action Logement Immobilier, Crédit Agricole de Franche-Comté, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté ;
- Les entreprises privées et des particuliers (3.62 %).

LA GOUVERNANCE :

IDÉHA est administrée par un Conseil d'Administration de **12 membres** :
- 4 administrateurs représentant le Syndicat Intercommunal de l'Union,
- 4 administrateurs de l'Assemblée Spéciale regroupant les autres collectivités locales,
- le représentant d'Action Logement Immobilier,
- le représentant du Crédit Agricole de Franche-Comté,
- le représentant de Caisse des Dépôts et Consignations,
- le représentant de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira, une fois désignés les administrateurs représentant le capital public, afin de nommer le Président et le Directeur Général de la Société IDÉHA.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNION :

Créé en 1957, le Syndicat a pour objet la construction de logements par l'intermédiaire de la société d'Economie Mixte IDÉHA. A ce jour, il comprend 30 communes, à savoir :
AIBRE, ALLENJOIE, ARC-LES-GRAY, AUDINCOURT, BAVANS, BAUME-LES-DAMES, COLOMBIER- FONTAINE, DAMPIERRE-LES-BOIS, ETUPES, GRAND-CHARMONT, GRAY, GRANDVILLARS, HERICOURT, LE RUSSEY, L'ISLE-SUR-LE DOUBS, MAICHE, MONTBELIARD, MONTBENOIS, MONTENOIS, MORTEAU, PONTARLIER, PONT-DE-ROIDE, SAINTE-SUZANNE, SELONCOURT, SOCHAUX, VALENTIGNEY, VAL D'USIERS, VIEUX-CHARMONT, VILLERS LE LAC et VOUJEAUCOURT.

Chaque commune est représentée au Syndicat par deux délégués désignés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Syndical se réunira, une fois les délégués désignés, pour procéder à l'élection de son bureau (1 Président, 1 Vice-Président, 1 Secrétaire) et des 4 administrateurs appelés à siéger au Conseil d'Administration d'IDÉHA.

L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES PUBLICS :

L'Assemblée Spéciale réunit les titulaires d'actions publiques non représentés directement au Conseil d'Administration de la S.A.I.E.M. IDÉHA.
Elle comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ne disposant pas d'un représentant direct au Conseil d'Administration.
A ce jour, elle comprend 16 membres, à savoir :
Les Communes d'ARC-LES-GRAY, AUDINCOURT, BAUME-LES-DAMES, COLOMBIER-FONTAINE, LE RUSSEY, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, MONTBELIARD, MORTEAU, PONTARLIER, SELONCOURT, SOCHAUX, VALENTIGNEY, VOUJEAUCOURT, Pays de Montbéliard Agglomération et les Départements du Doubs et de la Haute-Saône.

Chaque actionnaire est représenté à l'Assemblée Spéciale par un délégué.

L'Assemblée Spéciale se réunira, une fois les délégués désignés, pour procéder à l'élection de son Président et des 4 administrateurs appelés à siéger au Conseil d'Administration d'IDÉHA.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-18_2026B-DE

GRAND CHARMONT

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Il est ainsi constaté que le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Il est donc proposé au conseil municipal la désignation des deux délégués titulaires suivants pour siéger au syndicat intercommunal de l'Union d'Idéha :

Liste Aurélie DZIERZYNSKI qui obtient 22 voix

- **Madame Aurélie DZIERZYNSKI, Maire ;**
- **Madame Colette BESANÇON, Adjointe déléguée au logement, à l'habitat et au cadre de vie.**

Liste Daniel BOURQUIN qui obtient 7 voix

- **Monsieur Daniel BOURQUIN**
- **Monsieur Alain MOREL**

Sont donc proclamés élues Mesdames Aurélie DZIERZYNSKI et Colette BESANÇON.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI